

AVIS PUBLIC

Modification de l'heure des séances du conseil pendant la période d'urgence sanitaire

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy tenue par visioconférence le mardi 14 avril 2020, le conseil de la MRC a adopté la résolution portant le numéro 2020-070 relativement à la tenue des séances dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Considérant l'état d'urgence sanitaire décrété par la ministre de la Santé et des Services sociaux dans tout le territoire québécois, le 13 mars 2020, que toute forme de rassemblement dans un lieu public ou privé a été interdite et que l'arrêté ministériel émis le 15 mars 2020 autorise la MRC à siéger à huis clos, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a résolu de **modifier l'heure des séances durant la période d'urgence sanitaire pour qu'elles aient lieu à 15 h.**

DONNÉ à Roberval ce quatorzième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt.



Steeve Gagnon

Directeur général adjoint